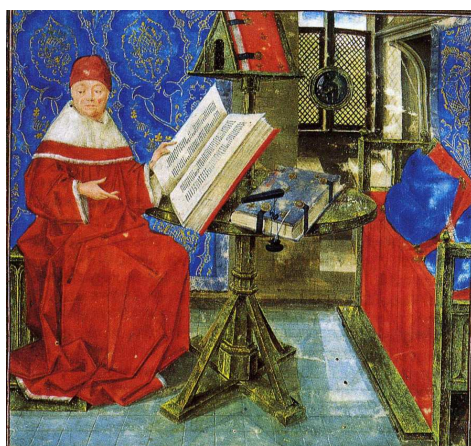


Séminaire d'histoire de l'art de l'IRPA n° 10
Kunsthistorisch seminarie van het KIK nr. 10

Organisé en collaboration avec la section « Manuscrits enluminés et liturgiques » de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris/Orléans)
Georganiseerd in samenwerking met de afdeling « Manuscrits enluminés et liturgiques » van het Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Parijs/Orléans)



Boulogne, BM, ms. 149 II, fol. 4. © IRHT – CNRS.

Léon Delaissé et l'exposition *La miniature flamande (1959)* : un demi-siècle de recherches sur l'enluminure « bourguignonne »

Léon Delaissé en de tentoonstelling *De Vlaamse miniatuur (1959)*: vijftig jaar onderzoek naar de “Bourgondische” miniatuurkunst

3/12/2009

Eprints

Céline VAN HOOREBEECK

« Sous le mécénat actif de Philippe le Bon ».

Retour sur le concept de bourgondisation

"Sous le mécénat actif de Philippe le Bon".

Retour sur le concept de bourgondisation*

Céline VAN HOOREBEECK

Bibliothèque royale de Belgique – Département des Manuscrits

Amplement relayée dans l'historiographie relative à l'art à la cour de Bourgogne, la notion de « mécénat actif de Philippe le Bon » imprègne de manière aussi sensible qu'implicite l'ensemble du catalogue d'exposition *La miniature flamande* conçu par Léon Delaissé voici cinquante ans. Cette vision « souveraino-centriste »¹ selon laquelle tout part du prince, en quelque sorte, renvoie plus généralement à une conception pyramidale de la bourgondisation, ce phénomène essentiel à la culture bourguignonne magistralement développé par Wim Blockmans et Walter Prevenier en 1983². Dans cette approche verticale du processus de bourgondisation tel qu'elle transparait notamment chez Delaissé, l'instrumentalisation politique du livre mise en place par Philippe le Bon pour intégrer et fédérer des milieux dirigeants hétérogènes, est presque systématiquement considérée comme une *success story*.

Cette thèse a d'ailleurs encore été récemment véhiculée par un historien d'art aussi patenté que Maurits Smeyers. Dans son *opus magnum* consacré à la miniature flamande paru il y a seulement une dizaine d'années, Smeyers parlait encore pour le règne du Téméraire d'une époque florissante de l'art de la miniature « sous l'impulsion du duc et de la duchesse » et poursuivait en disant : « les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois voulurent imiter leur exemple. Ils firent faire des manuscrits sur des sujets divers mais toujours bien choisis et s'adressaient à de nombreux enlumineurs. Les membres de la noblesse souhaitaient se constituer une bibliothèque pour témoigner de leur statut. La bourgeoisie suivit leur exemple »³. On se retrouve donc à nouveau face à une vision souveraino-centriste dans laquelle la stratégie de bourgondisation via le livre

* Cet article reprend quelques-unes des lignes maîtresses de notre thèse de doctorat *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420-1520)*, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, 2007, 2 vols. Sa publication est prévue pour 2010-2011 dans la collection "Texte, codex & contexte" des Éditions Brepols.

¹ L'expression est de Dominique Vanwijnsberghe dans son stimulant essai *Art in the court as in the city. The miniature in the Burgundian Netherlands in the Fifteenth-century*, dans *Medieval Mastery. Book illumination from Charlemagne to Charles the Bold (800-1475)*, cat. exp., Louvain, 2002, p. 263-271.

² W. BLOCKMANS et W. PREVENIER, *Les Pays-Bas bourguignons*, Anvers, 1983, p. 198-213.

³ M. SMEYERS, *L'art de la miniature flamande du VIII^e au XVI^e siècle*, Tournai, 1998, p. 415.

illustré aurait parfaitement rempli ses objectifs puisqu'elle aurait touché, par une sorte de jeu de dominos, l'ensemble de la société bourguignonne telle que la résumait Maurits Smeyers.

Pour une large part, le constat ne saurait être fondamentalement mis en doute: le livre a effectivement joué un rôle efficace dans le processus de bourgondisation, et singulièrement auprès de la haute noblesse. À la tête d'une mosaïque de territoires fort contrastés, les ducs de Bourgogne – et Philippe le Bon en particulier – ont employé avec un certain succès ce vecteur de culture par excellence pour créer un sentiment de cohésion "nationale" autour de leur personne et de leur dynastie. La cour de Bourgogne est indéniablement devenue le berceau d'une production littéraire abondante et variée, quoique souvent tournée sur elle-même. Aux anciens thèmes épiques et courtois s'ajoutent ainsi des figures mythiques mises ou remises au goût du jour, comme Jason, Hercule, Charlemagne, Girart de Roussillon ou Godefroid de Bouillon. L'aristocratie artésienne, hennuyère et picarde se rengorgeait quant à elle de récits qui exaltent les prouesses de ses héros régionaux tels que le *Roman de Gillion de Trazegnies*, l'*Histoire des seigneurs de Gavre* et le *Livre de Jean d'Avesnes*.

Du point de vue qui nous occupe, celui des manuscrits à peintures, la stratégie de promotion culturelle menée par la maison ducale semble avoir rempli ses objectifs : sur la forme comme sur le fond, les bibliothèques de la haute noblesse bourguignonne offrent d'évidentes similitudes avec la librairie ducale et se ressemblent d'ailleurs entre elles. Les Croÿ, Lalaing, Lannoy, Nassau, Borsele, Clèves et autres Luxembourg ont ainsi constitué de véritables lignages bibliophiles, sans oublier Jean de Créquy, Jean de Wavrin ou Louis de Bruges. Ces bibliothèques reflètent les fondements d'une identité commune entre la maison ducale et les représentants de l'aristocratie bourguignonne, qui se retrouvent ensemble autour de héros qu'ils admirent, de valeurs auxquelles ils adhèrent et de modèles auxquels ils souscrivent. Le constat, du reste, n'est pas neuf et ce phénomène de « trickle down » entre la librairie de Bourgogne et les collections de la haute noblesse a depuis longtemps été souligné. Les recherches menées en particulier par Hanno Wijsman ces dernières années en ont encore donné la confirmation, tout en lui apportant d'autres développements.

Nous voudrions pourtant soumettre cette présentation traditionnelle d'acculturation du sommet vers la base à l'épreuve d'un groupe d'individus méconnus, eux aussi bibliophiles et qui évoluaient également – et parfois même en première ligne – dans le milieu culturel bourguignon : celui des officiers ducaux. L'entreprise peut sembler hasardeuse. Voilà un lectorat qui a longtemps été assez négligé, restant dans l'ombre confortable mais envahissante des illustres bibliophiles de la noblesse. Il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'un groupe difficile à appréhender, aux contours flous et au profil socio-culturel très contrasté, constitué tant d'hommes d'Église que de laïcs, d'universitaires et d'individus qui n'ont jamais fréquenté l'Alma mater, de représentants de la petite ou moyenne noblesse, d'anoblis et de roturiers, de personnalités qui exercent des fonctions de premier plan comme d'officiers moins en vue sur l'échiquier institutionnel. Le principal (et parfois même le seul) dénominateur commun entre ces individus reste le service du prince, un prince auquel tous doivent leur carrière, leur fortune et – peut-être plus important encore – leur statut et celui de leur famille.

Le discours de l'historiographie n'a guère varié à propos de l'attrait pour le livre manifesté par les serviteurs de l'État. En 1955 déjà, l'éminent historien John Bartier évoquait les goûts raffinés de la maison de Bourgogne, partagés par les « grands seigneurs de la cour, mais encore par les légistes et par les officiers de finance »⁴. Cette idée n'a jamais vraiment été mise en doute et sera encore reprise sans retouche notamment par un auteur tel que Marc Fructuoso qui écrivait il y a dix ans à peine: « Indéniablement, le désir de copier le fastueux mécénat des ducs de Bourgogne joua un rôle moteur auprès des membres de leur administration. Sans doute, concluait Fructuoso, exista-t-il parmi eux une véritable émulation artistique »⁵. Il était donc généralement admis que de manière logique, sans surprise et tout naturellement, la sensibilité pour le livre manifestée par la maison ducale et la crème de la noblesse avait été partagée par les fonctionnaires. Surtout, ce phénomène semblait tacitement perçu comme la reproduction, par les officiers, de modèles livresques prônés par les ducs et adoptés par l'aristocratie. Cette attitude de "clonage culturel" était alors analysée en terme de processus de promotion sociale par lequel les agents ducaux tendaient à adopter les comportements d'un *estat* auquel ils aspiraient tous: la noblesse. À force d'être répétée durant des décennies, cette image d'un officier parvenu qui aligne un peu aveuglément ses goûts livresques sur ceux des ducs et de l'aristocratie paraissait avoir force de loi.

L'examen détaillé des manuscrits possédés par les officiers ducaux nous a toutefois convaincue de l'intérêt, voire de la nécessité, d'apporter quelques retouches à ces clichés pourtant bien ancrés. Plus largement, nos recherches nous ont aussi conduite à revoir l'impact de cette fameuse vision souveraino-centriste évoquée plus haut et à prendre quelques distances avec une modélisation qui ne colle qu'imparfaitement à la réalité.

On relève ainsi que de nombreux officiers des ducs de Bourgogne, parfois même très haut placés et occupant des fonctions de premier plan, se sont adressés à des artisans du livre qui (dans l'état actuel de nos connaissances), n'ont jamais travaillé à une quelconque commande passée par la maison ducale. On peut par exemple citer le copiste Nicolas Cotin, à qui le chef du Conseil et évêque de Tournai Jean Chevrot confie la transcription de sa magnifique *Cité de Dieu*⁶ ou encore Jean de Costimont, qui a copié plusieurs exemplaires enluminés commandés par Louis de Chantemerle, maître d'hôtel d'Isabelle de Portugal⁷. L'un des deux seuls manuscrits connus qui ont appartenu en propre à Nicolas Rolin – figure marquante s'il en est – est encore plus emblématique. Pour réaliser sa Bible personnelle, le choix du chancelier ne se porte pas vers un quelconque atelier de grand renom installé à Gand ou à Bruges, mais bien vers

⁴ J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire* (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires. Collection in-8°, n° 50, fasc. 2-2bis), Bruxelles, 1955-1957, p. 271.

⁵ M. FRUCTUOSO, *Le mécénat des fonctionnaires ducaux à l'époque du chancelier Rolin*, dans *Dossier de l'art*, n° 49, 1998, p. 105.

⁶ Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, mss 9015-9016.

⁷ Oxford, Bodleian Library, Canon misc., ms. 510 ; Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5199 ; Princeton, University Library, ms. 105.

des miniaturistes moins en vue exerçant dans sa région natale⁸. C'est d'ailleurs aussi le cas pour un autre chancelier de Bourgogne, Jean Le Sauvage, qui confie en 1503 la transcription et l'enluminure de son livre d'heures à Jean Markant, un artisan actif notamment à Lille, la ville d'origine de Jean Le Sauvage⁹. Et ce n'est là qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Il est donc inexact de répéter que les officiers ont systématiquement suivi les modèles esthétiques prônés par les ducs de Bourgogne et relayés par la haute noblesse bibliophile. On vient de le voir, même ceux qui exercent à des postes-clés (comme Rolin ou Chevrot) ont sollicité les ressources d'artisans du livre qui ne peuvent être associés à aucune commande de la part des ducs ni des membres de l'aristocratie de leur entourage. La cour de Bourgogne ne constitue donc pas comme on le lit parfois un foyer culturel parfaitement cohérent et homogène dont les standards auraient été adoptés par tous les officiers, qui pourtant en faisaient partie intégrante au même titre que les grandes lignées aristocratiques.

Bien sûr, cette conception n'est pas totalement erronée : de très nombreux officiers ont effectivement passé commande à des copistes, miniaturistes ou autres relieurs qui ont bel et bien travaillé pour la maison ducale, et parfois même à des réalisations d'envergure. Les exemples ne manquent d'ailleurs pas et on aurait presque l'embarras du choix. Le chef du Conseil Ferry de Clugny confie ainsi son *Pontifical* à Loyset Liédet¹⁰ et son *Missel* s'ouvre sur une miniature de Guillaume Vrelant¹¹. C'est d'ailleurs aussi à Vrelant que s'adresse Nicolas Ruter, alors jeune secrétaire de Charles le Téméraire, pour l'illustration d'un de ses bréviaires¹². Quant au Maître de Guillebert de Metz, qui se dit « libraire de monseigneur le duc Jean de Bourgogne », il sera sollicité par le financier Guy Gilbaut pour son imposante *Cité de Dieu*¹³ mais aussi par Godevaert de Wilde, receveur de Gand et de Flandre, pour qui le Maître de Guillebert de Metz exécutera pas moins de quatre manuscrits dont trois se trouvent à la Bibliothèque royale de Belgique¹⁴.

Soit. Mais faut-il pour autant *toujours* et *complètement* interpréter ces commandes comme un témoignage de « trickle down » ? Dans la compréhension du choix de ces artisans par les fonctionnaires, quelle part revient au désir d'imiter les pratiques de la maison ducale et quelle est celle qui doit être accordée à d'autres motivations plus pragmatiques, comme la qualité d'exécution et des matériaux employés, la disponibilité du fournisseur, la rapidité de réalisation et le prix demandé, voire les déplacements du commanditaire ? En réalité, appliquer comme seule grille de lecture le fameux concept d'émulation verticale – ou de « mécénat actif des ducs de Bourgogne » – induit certains effets pervers, parmi lesquels la perception assez erronée des gens du livre qui ont travaillé pour la maison princière. Ainsi, le statut de leurs patrons modifie implicitement le statut de ces artisans dans l'historiographie : ils

⁸ Autun, Bibliothèque municipale, dépôt de l'Évêché, ms. 275.

⁹ Collection particulière.

¹⁰ Collection particulière.

¹¹ Sienne, Biblioteca Comunale degli Intronati, ms. X.V.1.

¹² Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 600.

¹³ Bruxelles, KBR, mss 9005-9006.

¹⁴ Bruxelles, KBR, mss 9596-97, 9881-82 et 9902.

deviennent alors des « fournisseurs de la cour » et, à ce titre, passent pour se consacrer entièrement à la constitution du patrimoine livresque des ducs. La réalité est tout autre. On vient encore de le voir mais il n'est pas inutile de le répéter avec force: l'immense majorité des copistes, enlumineurs, relieurs et, *a fortiori*, des libraires ont satisfait à la demande de bien d'autres créneaux commerciaux comme les administrations, la bourgeoisie urbaine, l'Université, les maisons religieuses ou encore, naturellement, les officiers ducaux. Qu'il suffise de rappeler la diversité de la clientèle d'un Liévin Stuvaert, d'un Colart Mansion ou d'un Maître de Guillebert de Mets, et nous avons là un bel antidote contre des cloisonnements trop étroits.

Mais d'autres éléments invitent encore à nuancer cette vision d'une bourgondisation via le livre qui aurait parfaitement atteint ses objectifs. Face à des manuscrits réalisés pour des fonctionnaires par des gens du livre sollicités également par les ducs de Bourgogne, il faut en effet se poser une autre question fondamentale : dans quelle mesure leurs choix ne traduisent-ils pas tout simplement l'existence de liens de proximité entre les officiers-commanditaires et certains acteurs du monde du livre ? Plutôt que de parler d'émulation, il faudrait alors analyser ces similitudes de fournisseurs en terme de contacts noués au sein même de la cour de Bourgogne dans le cadre des fonctions qu'ils y exercent.

Nous ne donnerons ici que deux exemples particulièrement éloquents. Le premier concerne deux manuscrits qui ont appartenu à Jacques de Brégilles, célèbre bibliothécaire de Philippe le Bon et Charles le Téméraire de 1445-1446 à sa mort en 1475. Illustré en majeure partie par un miniaturiste français, son livre d'heures conservé à Londres comprend en outre cinq miniatures exécutées par Willem Vrelant dans les années 1460¹⁵. À cette époque, Vrelant avait déjà pris en charge la décoration de plusieurs manuscrits pour Philippe le Bon et non des moindres, parmi lesquels son propre bréviaire¹⁶, le *Traité sur la salutation angélique*¹⁷ ou encore le *Miroir d'humilité*¹⁸. Or il est plus que probable que Brégilles aura joué un certain rôle dans le choix même des artisans à qui étaient confiés des travaux pour la librairie ducale. Pourquoi dès lors ne pas envisager que le bibliothécaire, connaissant le travail réalisé par Vrelant pour son « patron », ait souhaité à son tour s'adresser à ce miniaturiste ? On pourrait d'ailleurs formuler la même hypothèse à propos d'un petit livre de prières qui lui a appartenu et qui a récemment été acquis par la Bibliothèque royale de Belgique¹⁹. Le manuscrit est modeste et dépourvu d'illustration mais tout porte à croire qu'il a été transcrit par David Aubert, figure emblématique s'il en est. À nouveau, pourquoi ne pas

¹⁵ Londres, British Library, Yates Thompson, ms. 4.

¹⁶ Bruxelles, KBR, mss 9026 et 9511.

¹⁷ Bruxelles, KBR, ms. 9270.

¹⁸ Valenciennes, BM, ms. 240. Détails dans B. BOUSMANNE, « *Item a Guillaume Wyelant aussi enlumineur* ». *Willem Vrelant. Un aspect de l'enluminure dans les Pays-Bas méridionaux sous le mécénat des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Turnhout, 1997, p. 68.

¹⁹ Bruxelles, KBR, ms. IV 1309. Nous préparons un article sur ce ms. en collaboration avec M. Verweij (Bibliothèque royale de Belgique) : *De Brégilles en Bourgogne à Bruxelles en Brabant. À propos des "Heures" de Jacques de Brégilles attribuées à David Aubert (Bruxelles, KBR, ms. IV 1309)*, à paraître dans *In Monte Artium. Journal of the Royal Library of Belgium*.

suggérer que les activités professionnelles de Jacques de Brégilles lui aient fourni l'occasion d'apprécier les qualités calligraphiques de David Aubert au point de lui confier une commande vers 1460-1462, cette fois à titre privé ? En effet, précisément au début des années 1460, l'ancien receveur du Ponthieu recyclé en scribe-écrivain avait déjà participé à la réalisation d'une dizaine de volumes destinés à la librairie de Bourgogne²⁰. Plutôt que d'y voir à tout prix une preuve d'acculturation, il faudrait peut-être tout simplement y reconnaître la trace de contacts directs entre Brégilles et un acteur du milieu du livre qu'il avait eu l'occasion de rencontrer à de multiples reprises dans le cadre de son office de bibliothécaire.

Le second exemple va exactement dans le même sens. Il concerne une des huit copies de la version française des *Commentarii* de César réalisée par Jean du Quesne et dédiée à Charles le Téméraire. L'exemplaire qui nous occupe a été transcrit en 1476 par Hellin de Burgrave à la demande de l'homme de finances Jacques Donche (ca 1432 - 30 juillet 1492)²¹. La biographie du traducteur et copiste Jean du Quesne est aujourd'hui mieux connue grâce aux travaux de Marc Gil, Pascal Schandel et Séverine Montigny²². Ce chapelain de la collégiale Saint-Pierre de Lille (1474-1482) est attesté pour la première fois dans la sphère ducal en 1466, date à laquelle il transcrit une *Cité de Dieu* pour Antoine de Bourgogne. Par la suite, Jean du Quesne allait copier des ouvrages de luxe pour des commanditaires aussi prestigieux que Marguerite d'York, Charles de Croÿ, Philippe de Clèves, Jean de Wavrin ou encore Louis de Gruuthuse. Sa traduction des *Commentaires* de César semble elle aussi avoir essentiellement circulé dans les hautes sphères de l'aristocratie des Pays-Bas méridionaux – un milieu auquel n'appartient pas Jacques Donche, lui-même roturier originaire d'une modeste famille de la châtellenie de Furnes. La commande par Jacques Donche d'une copie richement illustrée d'un texte relativement confidentiel doit-elle réellement être interprétée comme un signe d'acculturation bourguignonne ? En réalité, une autre hypothèse pourrait être avancée : elle repose sur l'existence probable des contacts entre Jean du Quesne et Jacques Donche. En effet, il n'est pas impossible que Jacques ait pu avoir connaissance de l'activité de copie de Jean du Quesne dans le cadre de son office à la cour. Du Quesne affirme en effet qu'il a entrepris sa traduction des *Commentarii* à la demande de Charles le Téméraire en 1472 – soit au moment précis où Donche évoluait dans l'entourage direct de Marguerite d'York, dont il était devenu l'homme de confiance. Second élément : ce même « Jehan du Quesne, escrivain demourant a Lille » est défrayé en mars 1469 pour avoir « escript et grossé de sa main » les Ordonnances de l'hôtel édictées en janvier de la même année²³. Ce texte normatif de première

²⁰ Détails dans R. STRAUB, *David Aubert, "escrivain" et clerc* (Études de langue et littérature françaises, 96), Amsterdam - Atlanta, 1995, p. 146-147.

²¹ New Haven, Beinecke Library, ms. 226.

²² Sur ce personnage : P. SCHANDEL, *Les peintres lillois et la commande échevinale (XV^e siècle)*, dans *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles)* (Cultures et civilisations médiévales, n° 24), éd. F. Joubert, Paris, 2001, p. 167-189, spéc. p. 184-186 ; *Illuminating the Renaissance. The triumph of Flemish manuscript painting in Europe*, cat. exp., T. Kren et S. McKendrick, Los Angeles, 2003, p. 518-519 ; S. Montigny, *Édition partielle de l'œuvre de Jean du Quesne, traducteur de César et chroniqueur à la cour de Charles le Téméraire*, thèse inédite de l'École des Chartes, 2006, Annexes, p. 2-4.

²³ *A Jehan du Quesne, escrivain demourant a Lille, la somme de 4 livres 16 s. dudit pris, pour*

importance entendait rationaliser les dépenses du personnel de l'hôtel et, comme à son habitude, Charles le Téméraire avait prévu d'en faire réaliser des copies pour toutes les personnes concernées. On est donc en droit de se demander dans quelle mesure les compétences financières exercées par Jacques Donche au sein même de la cour lui auraient permis de prendre connaissance du travail de Jean du Quesne. Une fois encore, ce sont peut-être davantage les rencontres faites au hasard des couloirs de l'hôtel ducal qui expliquent la commande par un fonctionnaire somme toute discret d'un texte apparemment « réservé » à l'élite de la cour de Bourgogne.

Plus largement, tout ceci nous invite aussi à déplacer l'angle de vue et à considérer les officiers – ou en tous cas certains d'entre eux – comme des agents de production et non de reproduction de modèles livresques. À lui seul, un "patron" tel qu'Antoine Rolin, par exemple, semble bien avoir assuré à « son » maître éponyme quelques-unes de ses commandes les plus importantes mais aussi les plus originales. D'un point de vue formel, on rappellera aussi que le futur précepteur ducal Antoine Haneron s'impose comme l'un des pionniers (si pas le premier) dans les Pays-Bas à avoir fait transcrire un texte en écriture humanistique, en 1438²⁴. Côté artistique enfin, certains manuscrits innovants, progressistes ou créateurs commandés par des officiers ne doivent rien non plus à un quelconque modèle ducal. Le frontispice de la *Cité de Dieu* de Gui Gilbaut inaugure ainsi de nouvelles perspectives iconographiques qui séduiront son entourage immédiat en la personne de son collègue et voisin Jean Chevrot. Du reste, pourquoi ne pas déplacer encore davantage le centre de gravité et envisager l'hypothèse d'un renversement des rôles, en suggérant que des officiers aient pu eux-mêmes être « démarchés » par des artisans en quête de clients fortunés et influents ?

Ce changement de paradigme pourrait également s'appuyer sur la chronologie et en particulier sur les années 1482-1506, deux décennies pour le moins troublées dans les Pays-Bas. À en croire Hanno Wijsman, la commande de manuscrits enluminés « de bibliothèque » (par opposition aux livres d'heures) aurait alors été largement délaissée par la famille ducale et n'aurait dû sa survie qu'aux seuls bibliophiles de la haute noblesse²⁵. Les données rassemblées tendent à invalider cette représentation qui fait la part belle aux grandes lignées aristocratiques. D'après nos observations, il ressort que des ouvrages de très belle facture réalisés à la demande d'officiers ont précisément été produits durant cette période, qu'il s'agisse du *Chronodromon* de Nicolas Ruter réalisé par le Maître du Livre de prières de Maximilien²⁶, du *Chigi Codex* de la famille Bouton

six quayers de parchemin et en iceulx escript et grossé de sa main les ordonnances de l'ostel de mondit seigneur [...] (Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne, t. II, Année 1469. Le registre CC 1924 des Archives générales du Royaume, Bruxelles (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs, n° 10), éd. A. Greve et E. Lebailly, sous la dir. de W. PARAVICINI, Paris, 2002, n° 1410).

²⁴ Leyde, Universiteitsbibliotheek, ms. Lips. 50.

²⁵ H. WIJSMAN, *Patterns in patronage. Distinction and imitation in the patronage of painted art by Burgundian courtiers in the Fifteenth and early Sixteenth centuries*, dans *The court as a stage. England and the Low Countries in the later Middle Ages*, éd. S. Gunn et A. Janse, Woodbrige, 2006, p. 59.

²⁶ Bruxelles, KBR, ms II 1169 a-b-c.

attribué à l'entourage du Maître de Jacques IV d'Écosse²⁷, du *Recueil des Histoires de Troyes* enluminé par le Maître d'Antoine Rolin²⁸ ou encore du bréviaire franciscain exécuté plus que probablement pour le chancelier Jean Carondelet par, notamment, le Maître de la Bible de Lübeck²⁹. À l'évidence, les artisans du livre ont donc aussi pu compter sur cette clientèle pour remplir leur carnet de commandes. On fera remarquer que bon nombre de manuscrits de très belle tenue ont d'ailleurs été exécutés pour des fonctionnaires qui étaient loin de collectionner les quartiers de noblesse, à l'instar de Jean Chevrot, des frères Rolin, de Guillaume Fillastre ou encore de Laurent Pignon.

Volontiers présenté par l'historiographie comme des bibliophiles de second rang, le panorama général des manuscrits commandés par les officiers invite donc à revenir sur une émulation verticale présentée comme un phénomène quasi systématique. Par snobisme, par goût, par contagion ou par opportunisme, d'aucuns auront certes délibérément adhéré aux canons du livre prescrits en haut lieu. L'analyse des ouvrages réalisés pour des agents ducaux permet néanmoins de mettre en évidence qu'ils sont loin d'avoir tous suivi les dictats de la mode prônés par leurs "employeurs". Mieux : certains officiers-commanditaires sont à l'origine d'une production livresque innovante et créatrice, sur le plan artistique comme d'ailleurs dans le champ littéraire. En d'autres termes, non seulement les réalisations issues du mécénat ducal ne s'imposent pas comme le seul système référent mais en outre certains officiers pourraient bien avoir été de véritables acteurs d'innovation qui, à leur tour, auront pu créer une forme d'émulation. L'idée reçue du fonctionnaire "bibliophile de Panurge" mérite donc à tout le moins d'être considérée dans une perspective nouvelle. Enfin – et peut-être surtout –, ces quelques remarques conduisent à réévaluer l'impact de la stratégie culturelle menée par la maison ducal. Le fameux « mécénat de Philippe le Bon » (pour reprendre le sous-titre du catalogue d'exposition de Léon Delaissé) appelle donc quelques sérieux bémols et, partant, invite à poser le constat d'une bourgondisation à double vitesse plutôt que celui d'une *success story*.

²⁷ Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, ms. Chigi CVIII 234.

²⁸ Paris, BnF, ms. fr. 22552.

²⁹ Berlin, Staatsbibliothek, Ms. theol. lat. fol. 285.